



## LIENS UTILES

**Chères consoeurs, chers confrères,**

**Voici plusieurs liens qui peuvent être utiles aux professionnels de santé, au sujet de l'évolution du Coronavirus COVID-19.**

Retrouvez également ci-dessous, la lettre de M. Olivier VERAN, ministre des solidarités et de la santé.

**Inscrivez-vous à la liste de diffusion DGS-Urgent pour être informé(e) en temps réel :**

[DGS-URGENT](#)

**Consultez le site de l'Ordre des kinésithérapeutes pour connaître notamment les modalités d'indemnisation en cas de mise en quatorzaine :**

[LA FAQ DE L'ORDRE](#)

**Consultez le communiqué de la Fédération des maisons et pôles de santé en IDF :**

[COMMUNIQUÉ DE LA FEMASIF](#)

*Ci-dessous, vous trouverez la lettre du Ministre de la santé adressée aux professionnel(le)s de santé.*

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Le Ministre des Solidarités et de la Santé

Aux professionnels de Santé

Paris, le 26/02/2020

**Objet : Mobilisation face au coronavirus (infection dénommée COVID-19)**

Madame, Monsieur,

Je m'adresse à vous, professionnels de santé, qui êtes en première ligne pour prendre en charge et accompagner les patients. Je souhaite vous expliquer le sens de l'action de l'Etat pour nous préparer collectivement face à cette épidémie.

La stratégie de lutte contre l'épidémie vise dans une première phase à freiner l'introduction et la propagation du virus sur le territoire national. Elle implique pour cela la détection et la prise en charge précoce des patients « cas possibles » et « cas confirmés ». Elle a également pour objectif d'isoler et traiter les patients classés « cas confirmés » dans les établissements de santé habilités pour le COVID-19.

L'évolution rapide de la situation internationale nécessite que vous vous teniez informés de [l'actualisation de la liste des zones d'exposition à risque](#), disponible sur le site de Santé publique France. Je vous invite également à [vous inscrire à l'outil DGS-Urgent sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé](#). Vous recevrez ainsi régulièrement les dernières informations concernant l'évolution de la situation et les changements dans les conduites à tenir. **L'appel au SAMU-Centre 15 devant tout cas suspect doit être systématique** pour organiser son classement et sa prise en charge sans passer par un service d'urgence hospitalier, un cabinet médical ou autre lieu de soins de ville.

Des stocks de masques chirurgicaux vont être positionnés dans les tous prochains jours dans les 138 établissements de santé identifiés pour la prise en charge des patients atteints de COVID-19. Pour les médecins libéraux, un circuit d'approvisionnement via les officines de pharmacie va être mis en place afin de permettre une première dotation permettant la prise en charge des patients suspects de COVID-19 et la protection des professionnels de santé, en l'absence de circulation virale active sur le territoire national.

Si la situation devait s'intensifier avec l'installation d'une circulation communautaire active sur le territoire national, une stratégie de prise en charge ambulatoire des cas ne présentant pas de sévérité serait mise en place. Des recommandations sont en cours d'élaboration et vous seront prochainement communiquées. Concernant les équipements de protection, un stock d'Etat est en cours de constitution afin de permettre une dotation des professionnels de santé de ville appelés à prendre en charge ces patients en phase épidémique.

Pour vous permettre de vous préparer, un [guide méthodologique est disponible sur le site du Ministère](#). Ce dernier a pour but de vous accompagner pour vous préparer à la prise en charge de patients classés cas suspect, possible ou confirmé d'infection à COVID-19.

Dans cette phase d'incertitudes et d'évolutivité, il est indispensable que l'ensemble des acteurs du système de santé soient pleinement mobilisés.

Je sais pouvoir compter sur l'ensemble de la communauté des professionnels de santé pour faire face à cette menace sanitaire grave comme vous pouvez compter sur moi pour vous permettre d'assurer vos missions dans les meilleures conditions.

Olivier VERAN  
Ministre des Solidarités et de la Santé